

Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2011 à 20h30

Tous les membres du Conseil étaient présents sauf Monsieur ENCELLE qui a donné pouvoir à et M. EIGELTHINGER.

Mme LANBLIN est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du dernier conseil

1. Délégation de fonction (5.4) - Délégation du Maire
 2. Décisions budgétaires (7.1) – Approbation du Compte administratif et Affectation des résultats 2010 de la commune, eau et assainissement
 3. Décisions budgétaires (7.1) – Approbation du compte de gestion 2010 de la commune, eau et assainissement
 4. Subventions (7.5) - Demande de subventions au Conseil Général et Agence de l'eau pour travaux assainissement collectif
 5. Subventions (7.5) – Demande de subventions Poil de carotte
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du conseil précédent.

Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

1. Délégation de fonction (5.4) – Délégation du Maire

Suite aux modifications des marchés publics, le Maire demande au Conseil Municipal de modifier, comme ci-dessous, le point 4 de la délibération du 28 octobre 2008 concernant la délégation donnée au Maire :

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne au Maire la délégation suivante :

Aux termes de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Maire, par délégation du conseil municipal, est chargé en tout et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

2. Décisions budgétaires (7.1) – Approbation du Compte administratif et Affectation des résultats 2010 de la commune, eau et assainissement

COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Fabrice BOYER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par M. Bernard EIGELTHINGER, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

(1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	/	364 629,16
Opérations de l'exercice	119 902,56	130 721,03
Totaux	119 902,56	495 350,19
Résultat de clôture	/	375 447,63

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	/	99 956,78
Opérations de l'exercice	54 105,69	28 752,20
Totaux	54 105,69	128 708,98
Résultat de clôture	/	74 603,29

LIBELLÉ	ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	/	464 585,94
Opérations de l'exercice	174 008,25	159 473,23
Totaux	174 008,25	624 059,17
Résultat de clôture	/	450 050,92

Besoin de financement : /

Excédent de financement : 74 603,29

Restes à réaliser : 9 389,08

Besoin de financement : 9 389,08

Excédent de financement des restes à réaliser : /

Besoin total de financement : /

Excédent total de financement : 65 214,21

(2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

- 0 € au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé ;
- 375 447,63 € au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté ;

(3) Considérant l'excédent d'investissement, décide d'affecter la somme de 74 603,29 € au compte 001 (Investissement) : excédent d'investissement reporté

(4) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte ;

(5) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

(6) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après retrait de M. le Maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif ainsi que l'affectation des résultats 2010.

EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Fabrice BOYER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par M. Bernard EIGELTHINGER, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

(1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	/	7 618,52
Opérations de l'exercice	25 738,86	28 934,48
Totaux	25 738,86	36 603,00
Résultat de clôture	/	10 864,14

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	/	2 084,09
Opérations de l'exercice	2 196,35	3 464,82
Totaux	2 196,35	5 548,91
Résultat de clôture	/	3 352,56

LIBELLÉ	ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	/	9 702,61
Opérations de l'exercice	27 935,21	32 449,30
Totaux	27 935,21	42 151,91
Résultat de clôture	/	14 216,70

Besoin de financement : /

Excédent de financement : /

Restes à réaliser : /

Besoin de financement : /

Excédent de financement des restes à réaliser : /

Besoin total de financement : /

Excédent total de financement : /

(2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

- 0 € au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé ;
- 10 864,14 € au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté ;

(3) Considérant l'excédent d'investissement, décide d'affecter la somme de 3 352,56 € au compte 001 (Investissement) : excédent d'investissement reporté

(4) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte ;

(5) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

(6) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après retrait de M. le Maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif ainsi que l'affectation des résultats 2010.

ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Fabrice BOYER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par M. Bernard EIGELTHINGER, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

(1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	/	<i>4 651,17</i>
Opérations de l'exercice	<i>13 164,87</i>	<i>12 752,11</i>
Totaux	<i>13 164,87</i>	<i>17 403,28</i>
Résultat de clôture	/	<i>4 238,41</i>

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	/	<i>27 490,55</i>
Opérations de l'exercice	<i>18 606,00</i>	<i>14 571,08</i>
Totaux	<i>18 606,00</i>	<i>42 061,63</i>
Résultat de clôture	/	<i>23 455,63</i>

LIBELLÉ	ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	/	<i>32 141,72</i>
Opérations de l'exercice	<i>31 770,87</i>	<i>27 323,19</i>
Totaux	<i>31 770,87</i>	<i>59 464,91</i>
Résultat de clôture	/	<i>27 694,04</i>

Besoin de financement : /

Excédent de financement : *23 455,63*

Restes à réaliser : *dépenses = 10 000,00 / recettes = 4 491,00*

Besoin de financement : *5 509,00*

Excédent de financement des restes à réaliser : /

Besoin total de financement : /

Excédent total de financement : *17 946,63*

(2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

- *0 €* au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé ;
- *4 238,41 €* au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté ;

(3) Considérant l'excédent d'investissement, décide d'affecter la somme de *23 455,63 €* au compte 001 (Investissement) : excédent d'investissement reporté

- (4) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte ;
- (5) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- (6) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après retrait de M. le Maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif ainsi que l'affectation des résultats 2010.

3. Décisions budgétaires (7.1) – Approbation du compte de gestion 2010 de la commune, eau et assainissement

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

4. Subventions (7.5) - Demande de subventions au Conseil Général et Agence de l'eau pour travaux assainissement collectif

Après consultation des détails des montants des travaux d'assainissement présentés par le bureau d'Etudes EGIS EAU, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander au Conseil Général une aide (calculée par lui-même) d'un montant de 188 570 € et une aide à l'Agence de l'Eau (calculée par elle-même) d'un montant de 372 100 € basée sur une estimation des travaux d'assainissement d'un montant de 1 044 000 € HT.

5. Subventions (7.5) – Demande de subventions Poil de carotte

Suite à une demande de subventions de l'association Poil de Carotte, monsieur le Maire propose au conseil municipal une subvention de 13 € par enfant fréquentant le centre aéré (soit 20 pour la commune). Après réflexion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention à l'association Poil de Carotte de 15 € par enfant soit un montant total de 300 € pour l'année.

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.